



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le - 9 JUIL, 2020

ID : 033-213301435-20200707-2020\_42-DE

Nombre de membres en exercice : 19  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 01/07/2020  
Date d'affichage de la convocation : 07/07/2020  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 07/07/2020

**Délibération CA19-BP20**

**n°2020-42**

**Le Mardi 7 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier juillet deux mille vingt

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Johann PETIT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT  
Anne LAUJAY procuration à Gérard BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s) :** Nathalie TRIGANT - Anne LAUJAY

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés.

### **DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération CA2019/BP2020 n°2020-14 et -15 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif du Budget principal,  
**Vu** la délibération CA2019/BP2020 n°2020-40 portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2019 - Budget Principal,  
**Vu** le projet de budget primitif - Budget Principal présenté au Conseil Municipal et annexé à la présente délibération, envoyé à chaque conseiller municipal le 01 juillet 2020,  
**Vu** la délibération n°2020-02 portant restes à réaliser 2019.  
**Vu** les Commissions Finances du 25 et 30 juin 2020,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire rappelle :**

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section de fonctionnement que des chapitres de la section d'investissement.



Qu'au regard de l'exercice 2019 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement et de l'affecter, ainsi que de reprendre les Restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2020 de la Mairie étant alors ainsi préparé et équilibré comme suivant :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
<b>Fonctionnement</b>	011- Charges à caractère général	440 408,00€		013 – Atténuation de charges	25 000,00€	
	012- Charges de personnel	802 430,00€		70 – Produits des services du domaine ...	82 875,00€	
	014 – Atténuation de produits	0,00€		73 – Impôts et taxes	915 025,00€	
	65 – Autres charges de gestion courante	207 737,18€		74- Dotations et participations	391 333,00	
	66 - Charges financières	33 480,00€		75 – Autres produits de gestion courante	30 000,00€	
	67 – Charges exceptionnelles	4 500,00€		76 - Produits financiers	15,00€	
	022 – Dépenses Imprévus de fonctionnement		67 020,82€	77 – Produits exceptionnels	118 500,00€	
	023 – Virement à la section d'investissement		100 000,00€	002/ Excédent antérieur reporté de Fonctionnement		100 000,00€
	042 – Opérations d'ordre entre sections		7 172,00€	042 – Opération d'ordre entre sections		
	<b>Total</b>	<b>1 488 555,18€</b>	<b>174 192,82€</b>	<b>Total</b>	<b>1 562 748,00€</b>	<b>100 000,00€</b>
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 662 748,00€</b>		<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 662 748,00€</b>	

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
<b>Investissement</b>	20 – Immobilisations incorporelles	1 500,00		13 – Subventions d'investissement	147 500,00€	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	108 388,00€		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21 – Immobilisations corporelles	1 041 535,12€		10 – Dotations, fonds divers et réserves	402 100,00€	
	RAR 2019 (intégré au 21)	132 918,77€		RAR 2019 (intégré au 13)	68 446,66€	
				001 – Excédent antérieur reporté d'investissement		630 213,23€
	020 – Dépenses imprévues d'investissement		71 090,00€	021 – Virement de la section de fonctionnement		100 00,00€
	040 – Opération d'ordre entre sections			040 – Opération d'ordre entre sections		7 172,00€
	<b>Total</b>	<b>1 284 341,89€</b>	<b>71 090,00€</b>	<b>Total</b>	<b>618 046,66€</b>	<b>737 385,23€</b>
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 355 431,89€</b>		<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 355 431,89€</b>	

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le - 9 JUIL. 2020

ID : 033-213301435-20200707-2020\_42-DE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 de la manière suivant :

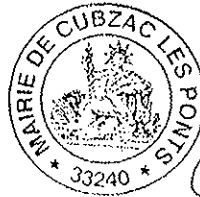
**Balance Générale du Budget Principal**

- <u>Investissement</u>	
○ Dépenses	1 355 431,89.. €
○ Recettes	1 355 431,89.. €
- <u>Fonctionnement</u>	
○ Dépenses	1 662 748,00.. €
○ Recettes	1 662 748,00.. €

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire

Alain TABONÉ

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

5 10

ID . 033-213301435-20200707-2020\_42-DE